

ACTUALISATION DES CONNAISSANCES POUR LA PROFESSION DE TAXI

Cette formation vous donne toutes les clés pour intégrer rapidement les dernières évolutions législatives et réglementaires applicables aux taxis.

PUBLIC CONCERNÉ	DURÉE
Toute personne possédant une carte professionnelle de conducteur de taxi depuis 5 ans	2 jours (14h) en présentiel
PRÉREQUIS	HORAIRES
Cette formation ne nécessite aucun prérequis.	8h30-12h30 / 13h30-16h30
NOMBRE DE PARTICIPANTS	TARIFS
De 8 à 20 participants	310 € Le coût de la formation pourra être pris en charge partiellement, totalement ou pas du tout par un financeur (FAFCEA, AGEFICE, OPCO...). Nous consulter pour connaître les possibilités de prise en charge.
DELAI D'ACCES	L'inscription est validée à réception du contrat de formation. Votre CMA se réserve la possibilité de proposer une date ultérieure ou un autre lieu de formation.
POSITIONNEMENT	Un entretien de positionnement est réalisé en amont de la formation afin d'identifier les besoins du participant et lui proposer la formation la plus pertinente.
NOS PROCHAINES DATES	
 Les 2 et 9 mars 2026 Les 8 et 15 juin 2026	

▼ OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Connaître et savoir appliquer les dispositions réglementaires liées à la sécurité routière
- Connaître la réglementation liée au transport public particulier de personnes et plus particulièrement à l'activité de taxi

▼ PROGRAMME

SÉCURITÉ ROUTIÈRE (7h)

Connaître les dispositions réglementaires du code de la route, du permis de conduire et les sanctions encourues en cas d'infractions

Appliquer les règles de sécurité, les règles de conduite en cas d'accident, les obligations en matière d'entretien et de visite technique des véhicules

Adapter le comportement adéquat en cas d'accident, dispositions d'urgence, responsabilités et mise en sécurité

DROIT DU TRANSPORT PUBLIC PARTICULIER DE PERSONNES ET RÈGLEMENTATION SPÉCIFIQUE À L'ACTIVITÉ TAXI (3h30)

Connaître la réglementation s'appliquant aux différents modes de transports publics particuliers : taxis, VTC, véhicules motorisés à deux et trois roues

Transport de personnes à mobilité réduite, précautions, sanctions administratives et pénales

Connaître le fonctionnement des équipements spéciaux obligatoires et du terminal de paiement électronique

Connaître l'articulation entre les réglementations nationales et locales

Connaître le régime des autorisations de stationnement

Connaître les règles de tarification d'une course de taxi

Connaître les activités complémentaires ouvertes aux taxis : services réguliers de transport et assis professionnellement (TAP)

GESTION ET DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL (UTILISATION DES NTIC) (3h30)

Fidéliser ses clients

Mener des actions de communication pour faire connaître son entreprise

Développer un réseau de partenaires

▼ FORMATEUR

Notre organisme de formation met à disposition des formateurs dont le profil est en adéquation avec la formation visée.

▼ MÉTHODES, MOYENS PÉDAGOGIQUES ET DOCUMENTS REMIS

La formation repose sur une **pédagogie active** alternant théorie et mises en situation pratiques : exercices d'application, manipulation de supports et documents divers, études de cas réels, simulations. L'ensemble des **ressources et supports pédagogiques** sera mis à disposition des participants pour faciliter l'apprentissage et le transfert des compétences en situation professionnelle.

▼ SUIVI ET EVALUATION

Evaluation des acquis

À l'issue de la formation, une attestation de capacité est remise. Elle valide les compétences acquises et leur transférabilité en situation professionnelle, sur la base des mises en pratique et évaluations réalisées par le formateur.

Evaluation de la satisfaction

La satisfaction des participants est recueillie en fin de formation au moyen d'un questionnaire diffusé via notre plateforme Yparéo.

Suivi post formation

Un suivi individuel ou une formation complémentaire peut être proposé.
Devis sur demande.

RENSEIGNEMENT & INSCRIPTION auprès de votre Conseillère Formation

Annick ROUSSILLIAT

02 54 08 80 03 - formation-continue.36@cma-cvl.fr

REFERENT HANDICAP

L'établissement s'est doté de la capacité d'étudier, au cas par cas, les besoins spécifiques des candidats souhaitant s'inscrire à une formation, afin de mobiliser les moyens nécessaires pour compenser les conséquences d'un handicap.

Christelle SUREAU

ref.handicap@cma-cvl.fr

ORGANISME DE FORMATION

Chambre de Métiers et de l'Artisanat Centre-Val de Loire

N° de SIRET : 130 027 980 00015

N° de déclaration de l'activité : enregistré sous le numéro 24450381045

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

SITE DE FORMATION

CMA CVL – Site de Châteauroux

31 rue Robert Mallet-Stevens - BP 296 – 36006 Châteauroux cedex

30 06 - bonjour@cma-cvl.fr